

## **Vous souhaitez utiliser un des drapeaux de la section du Gard ?**

Il vous suffit de suivre les consignes suivantes

### **ATTENTION :**

Depuis 2017, la section SMLH du Gard possède 4 drapeaux identiques, brodés à son insigne et remisés au sein de 4 comités répartis sur le territoire du département du Gard.

**Elle ne compte plus de Porte-Drapeau titulaire permanent dans ses rangs.**

### **ETAPE 1**

#### **QUI SERA PORTE-DRAPEAU ?**

Que ce soit pour une cérémonie officielle ou pour participer aux obsèques d'un de nos membres, il faut au préalable vous assurer que vous disposez d'un porte-drapeau.

Idéalement, disposez-vous peut-être déjà dans votre entourage d'une personne titulaire du diplôme d'honneur de porte-drapeau. Dans ce cas, cette personne connaît déjà les usages nécessaires à cette mission.

Si ce n'est pas le cas, sachez que cette fonction peut être assurée par :

**« Toute femme ou homme de taille adulte, justifiant de toutes les conditions d'honorabilité et de tenue qui sied à un porteur de drapeau. »**

**ATTENTION : Le comité qui vous fournira le drapeau, NE METTRA PAS A VOTRE DISPOSITION DE PORTE-DRAPEAU.**

**TROUVER UN PORTE-DRAPEAU EST DE VOTRE RESSORT.**

**Si personne ne prend en charge cette mission : INUTILE DE LIRE CE QUI SUIT**

## ETAPE 2

### OU TROUVER LE DRAPEAU ?

Les drapeaux sont remisés au sein des comités de :

## Alès – Nîmes - Petite Camargue - Villeneuve-lez-Avignon

Pour déterminer le comité auprès duquel vous devrez vous adresser, veuillez respecter la grille d'attribution suivante :

La cérémonie se déroule au sein d'une commune du comité de	Le drapeau sera à récupérer au sein du comité de
Alès	Alès
Anduze	Alès
Cévennes-Aigoual	Alès
Nîmes	Nîmes
La Vaunage	Nîmes
Beaucaire	Nîmes
Uzès	Nîmes
Petite Camargue	Petite Camargue
Bagnols sur Cèze	Villeneuve lez Avignon
Villeneuve lez Avignon	Villeneuve lez Avignon

**Pour entrer en contact avec le dépositaire du drapeau de votre choix, demandez ses coordonnées au président de la section ou à un des membres du bureau de la section**

## ETAPE 3

### Lieu de prise en compte et de restitution :

Une fois le président de comité dépositaire du drapeau contacté, l'usage veut que la partie demanderesse convienne **qu'à minima**, le drapeau sera récupéré à **MI-CHEMIN** entre la commune du comité dépositaire où est remisé le drapeau et la commune de la partie demanderesse. De cette façon le comité en charge du remisage d'un drapeau n'est pas systématiquement et intégralement mis à contribution pour le transport du drapeau. Le lieu le plus adapté est laissé à la libre appréciation des parties.

### Délai de prise en compte et de restitution :

De la même façon, la partie demanderesse ne peut imposer de délai, de date ou d'horaire spécifique pour la mise à disposition ou pour la restitution du drapeau.

Tout accord particulier entre les parties est bien entendu acceptable, à condition qu'il soit équitable et accepté par TOUTES les parties prenantes.

En cas d'indisponibilité de percevoir le drapeau initialement prévu, n'hésitez pas à solliciter un autre comité dépositaire.

**N'oubliez pas : le comité de remisage d'un drapeau N'EST EN AUCUN CAS en « astreinte permanente » afin de pouvoir honorer TOUTE demande de mise à disposition.**

## ETAPE 4

### CEREMONIAL DU PORTE DRAPEAU

Ce document n'a aucune prétention d'obligation ou de révolution sur les textes existants. Il a été élaboré afin de faire en sorte que le porte-drapeau désigné, digne représentant de notre association, soit regardé et respecté par tous.

#### 1. TENUE ET PORT DES DECORATIONS:

##### a) Le drapeau

Le drapeau est constitué d'un carré d'étoffe double de 90 cm en soie composé de 3 bandes égales, bleu, blanc et rouge. Le drapeau comporte des franges et torsades en fil d'or sur 3 des côtés de son pourtour. Le drapeau est tenu à l'aide d'un manche appelé "**hampe**" de 2 mètres terminée par un fer de lance en bronze doré avec un cartouche rond dans lequel est inscrit le monogramme "R.F.". Le drapeau est surmonté, à la base de la couronne, d'une cravate tricolore à 2 pans de 100 x 20 cm portant les décorations. Une cravate de deuil, de couleur noire, remplace la cravate tricolore lors d'obsèques. Le drapeau est supporté sur un harnais appelé "**baudrier**". Le drapeau, mis sur le baudrier est nommé "**au sautoir**".



##### b) Tenue

Le/la porte-drapeau, à qui a été dévolu l'honneur de porter l'emblème de son association, doit être dans une tenue vestimentaire irréprochable. Il/elle est si possible en pantalon/jupe gris(e) et blazer bleu marine ou en costume/tailleur sombre propre. Il/elle ne doit pas omettre les **gants blancs** en respect de l'emblème porté.

##### c) Décorations

Les décorations officielles sont de grand modèle, portées à gauche et pendantes. Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations. L'insigne officiel de porte-drapeau se porte à droite. Il peut être éventuellement fixé sur le baudrier. La hampe du drapeau se tient de la main droite (comme une arme).

#### 2. CEREMONIES:

##### a) Défilés et mises en place

Les porte-drapeaux sont mis en rang par 2, 3 ou 4 suivant la possibilité géographique locale. Les drapeaux sont portés «**au sautoir**», le bras replié vers la poitrine. Il y a lieu de respecter une hiérarchie de ceux-ci par rapport à l'emblème porté et non par la valeur de chacun, à savoir:

- Les ordres nationaux (Légion d'honneur, Médaille militaire, Ordre national du mérite)
- Les croix de guerre (14-18, 39-45, croix de la Libération, etc.)
- Les amicales (Anciens combattants, Gendarmerie, etc.)

- Les autres associations (Souvenir français, Croix rouge, etc.).

Les porte-drapeaux se placent en principe toujours derrière la musique sauf si des troupes participent à la cérémonie, auquel cas ils suivent les militaires. Un chef de protocole ou, à défaut, un porte-drapeau désigné pour la coordination (et un seul) donne les ordres pour éviter le désordre.

**AU CAS OU PLUSIEURS DRAPEAU SOIENT PRESENTS,  
CELUI DE LA SMLH EST TOUJOURS LE PREMIER DANS L'ORDRE PROTOCOLAIRE**

## b) Monuments aux morts

Les porte-drapeaux arrivent en cortège, se placent de part et d'autre du monument dans l'ordre prescrit au chapitre précédent. Il est à noter que le drapeau de la mairie du lieu où se situe la cérémonie sera mis de préférence en première position au plus près du monument à l'opposé des drapeaux des ordres nationaux.

Les porte-drapeaux saluent à la sonnerie aux morts. Quand s'élève la sonnerie « les porte-drapeaux inclinent leur drapeau, **bras tendu**, jusqu'à la fin de la minute de silence ». Ils relèvent le drapeau dès le début de l'hymne national.

A l'issue de la cérémonie, au moment où les autorités se présentent pour les remerciements, le drapeau « **est au pied** » afin d'éviter des accidents ou des désagréments. Si les autorités enlèvent leurs gants, les porte-drapeaux doivent en faire autant. Dans le cas contraire, les porte-drapeaux gardent impérativement leurs gants.

Ils repartent en ordre ou en cortège. Ils ne doivent pas rompre les rangs sans l'accord du chef du protocole. On ne plie jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci. Pour une cérémonie à caractère particulier « Congrès, Assemblée générale d'association, accueil de personnalités, etc. » des consignes particulières seront données par les Présidents ou responsables de ces associations au chef du protocole qui devra les mettre en application.

## 3. OBSEQUES:

Un Maître de cérémonie, en général, prend soin de recueillir les désirs auprès de la famille et aide à l'organisation des obsèques. Le chef du protocole prend les directives auprès du Maître de cérémonie afin de déterminer l'emplacement où seront installés les porte-drapeaux.

### a) Dans une maison mortuaire, hôpital ou funérarium :

En règle générale, les porte-drapeaux, accueillis par l'Officiant (prêtre, pasteur, rabbin ou responsable des Pompes funèbres) se placent de part et d'autre du cercueil, dans la mesure du possible, et sans occasionner une quelconque gêne à la famille. Ils conservent le drapeau « **au pied** ». Cette garde d'honneur prend fin au moment de la levée du corps. Les drapeaux forment alors une haie d'honneur devant le corbillard, les drapeaux sont « **au sautoir** ».

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place dans le corbillard.

### b) Dans un édifice religieux :

Les porte-drapeaux prennent place à l'endroit qu'il leur a été indiqué par l'Officiant ou le Maître de cérémonie. Ils seront suivis des délégations, du cercueil et de la famille.

Les drapeaux sont maintenus « **au sautoir** ». Ce n'est que lorsque l'Officiant invite à s'asseoir que les porte-drapeaux mettent les drapeaux « **au pied** » et s'assoient à leur tour.

Au moment de « l'élévation » les drapeaux sont mis « **au sautoir** » et sont inclinés pendant que l'Officiant offre le pain et le vin. La cérémonie terminée, les porte-drapeaux sortent pour former une haie devant la porte de l'édifice religieux les drapeaux « **au sautoir** ». Ils saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à sa mise en place dans le corbillard. La cérémonie à l'office religieux prend fin. Le Maître de cérémonie remercie les porte-drapeaux.

#### c) Au cimetière :

S'il y a un cortège pour se rendre au cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le cortège, en tête, drapeau « **au sautoir** », suivis par les délégations et le porte coussin qui comprend les décorations du défunt. A l'entrée du cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le corbillard en cortège sur deux ou trois rangs, drapeau « **au sautoir** ». Arrivé devant le caveau ou la tombe, les porte-drapeaux se placent de part et d'autre, drapeau « **au sautoir** ». Le Maître de cérémonie peut annoncer: « A la mémoire de Madame/Monsieur ..., chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé(e) militaire, Ancien(ne) combattant(te),..., je vous demande un instant de recueillement » (environ 20secondes). Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau pendant la mise en terre. Le Maître de cérémonie ordonne la dislocation des porte-drapeaux afin de laisser la famille dans l'intimité.

#### **Rappel:**

Le salut par les porte-drapeaux est dû seulement :

- Au Président de la république
- Aux drapeaux et étendards militaires
- A la sonnerie aux morts et comme indiqués précédemment dans les cérémonies.

En principe, nul, hormis la musique ou les militaires en tenue, ne doit se trouver devant les porte-drapeaux.

## **4. REGLEMENTATION ENVIGUEUR**

### a) Honneurs militaires et drapeaux d'associations

Notre drapeau ne peut recevoir les honneurs militaires **QUE** lorsqu'il est groupé avec d'autres drapeaux d'associations patriotiques : « Salut des isolés, garde à vous des troupes en stationnement, pas cadencé des troupes en mouvement »

### b) Droits au drapeau tricolore lors des obsèques

Par les circulaires n° 338 du 17 septembre 1965, n° 423 du 10 octobre 1957, et n° 77530 du 03 août 1977 du ministère de l'intérieur, le privilège de recouvrir un cercueil d'un drap tricolore a été accordé et réservé aux militaires détenteurs de la carte du combattant ou de la carte du combattant volontaire de la Résistance.

**Ce droit est de fait pour les détenteurs d'une décoration dans l'ordre de la Légion d'Honneur.**

Nous vous rappelons que lors des obsèques d'un(e) légionnaire et si la famille en exprime le désir, ce drap tricolore sera placé sur le cercueil sans aucun frais supplémentaire en lieu et place du drap noir. Les correspondants SMLH locaux devront se mettre en rapport avec les proches du/de la défunt(e) pour les informer de la possibilité de cette fourniture, laquelle ne peut être effectuée qu'avec leur assentiment. Ce drap est fourni par les associations, la mairie ou les services de Pompes funèbres.

## **ETAPE 5**

Dans la Housse du drapeau de la SMLH, vous trouverez :

- **Le Drapeau roulé**
- **La Hampe démontée en plusieurs morceaux**
- **Les cravates**
- **Une paire de gants blancs**

Pensez à bien vérifier la présence de tous ces articles lors de la prise en compte. De la même façon, pensez à bien vérifier leur présence lors de la restitution.

S'il s'agit d'obsèques, n'oubliez pas également de demander la palme mortuaire qui sera remise à la famille du/de la défunt (e) pour la sépulture.